CHARTE DE VENDÉE FLORE SAUVAGE

Préambule

La flore sauvage constitue un patrimoine vivant essentiel à l'identité de nos territoires. Elle participe à la qualité des paysages, au fonctionnement des écosystèmes, à la préservation de la biodiversité, à la résilience face aux changements climatiques et à la gestion durable de la ressource en eau.

Face aux enjeux environnementaux, l'intégration de la flore sauvage dans les projets d'aménagement, de restauration écologique et de développement territorial représente une nécessité autant qu'une opportunité.

C'est de cette conviction qu'est née Vendée Flore Sauvage.

L'association rassemble des acteurs aux compétences complémentaires afin de promouvoir une approche cohérente, responsable et concertée de la flore sauvage, au service de l'intérêt général et des territoires vendéens.

Notre raison d'être

Rassembler les compétences, structurer les connaissances et accompagner les territoires afin de replacer durablement la flore sauvage au cœur des projets d'aménagement, de gestion et de développement en Vendée.

Notre ambition

Faire de Vendée Flore Sauvage le réseau de référence de la flore sauvage en Vendée, en fédérant les acteurs concernés autour d'une vision commune, de connaissances partagées et d'actions concertées.

Nos quatre piliers :

CONNAÎTRE

La connaissance est le fondement de toute action durable.

L'association encourage :

la connaissance botanique ;

la compréhension du fonctionnement des dynamiques naturelles ;

l'observation de la flore sauvage ;

la production et le partage de références techniques ;

la diffusion de connaissances fondées sur des données fiables, scientifiques et issues du terrain.

Nous considérons que la connaissance est un bien commun qui doit être partagé au service des territoires.

PRODUIRE

La préservation de la flore sauvage passe également par le développement d'une production locale responsable.

L'association soutient :

la structuration d'une filière vendéenne de végétaux sauvages ;

les producteurs et pépiniéristes engagés dans cette démarche ;

la production de végétaux adaptés aux territoires ;

la coopération entre les professionnels.

Produire des végétaux sauvages constitue un levier pour répondre aux besoins des territoires tout en limitant la pression sur les populations naturelles.

ACCOMPAGNER

L'association met son expertise au service des acteurs du territoire.

Elle accompagne, dans le respect de leur autonomie :

les collectivités ;

les établissements publics ;

les aménageurs ;

les entreprises ;

les agriculteurs ;

les gestionnaires d'espaces naturels ;

les partenaires techniques ;

les particuliers.

Elle favorise le dialogue entre les différents acteurs afin de construire des projets cohérents et adaptés aux réalités locales.

PRÉSERVER

Préserver la flore sauvage, c'est préserver les équilibres écologiques qui conditionnent la qualité de nos territoires.

L'association agit en faveur :

de la biodiversité ;

des continuités écologiques ;

des paysages ;

des sols vivants ;

de la ressource en eau ;

de la robustesse des territoires face aux évolutions climatiques.

La préservation constitue un engagement collectif qui implique l'ensemble des acteurs du territoire.

Nos valeurs

Les membres de Vendée Flore Sauvage partagent les valeurs suivantes :

Intérêt général

L'association agit avant tout au service des territoires et du vivant.

Coopération

La complémentarité des compétences est une richesse.

Nous privilégions le travail collectif et le dialogue.

Indépendance

L'association construit ses positions en toute indépendance, sans favoriser les intérêts particuliers de l'un de ses membres.

Responsabilité

Nos actions prennent en compte leurs conséquences environnementales, sociales et territoriales.

Exigence

Nous recherchons la qualité, la rigueur et la crédibilité dans chacune de nos actions.

Transmission

Les connaissances acquises doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre et contribuer à faire évoluer les pratiques.

Notre manière d'agir

Vendée Flore Sauvage privilégie une approche fondée sur :

l'écoute ;

la concertation ;

la complémentarité des compétences ;

le partage d'expériences ;

l'amélioration continue ;

la recherche de solutions adaptées à chaque territoire.

Nos engagements

Les membres de l'association s'engagent à :

agir avec intégrité ;

respecter les principes de la charte éthique ;

contribuer à la qualité des travaux de l'association ;

favoriser la coopération entre les acteurs ;

représenter l'association avec impartialité et professionnalisme ;

partager leurs compétences dans un esprit d'ouverture.

Une vision partagée

Nous sommes convaincus que la flore sauvage constitue une ressource d'avenir pour les territoires.

Sa connaissance, sa production, son intégration dans les projets d'aménagement et sa préservation participent à la construction de paysages plus robustes, plus fonctionnels et plus durables.

Vendée Flore Sauvage souhaite contribuer à cette dynamique en fédérant les compétences et en favorisant des projets construits collectivement.

Notre engagement

Connaître. Produire. Accompagner. Préserver.

Parce que les territoires de demain se construisent avec le vivant.